



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Service Technique

B.P. 141

L-9202 DIEKIRCH

Tél : 803 803 - 25 / 621499000 Fax : 26804810 Email : technique@tandel.lu

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

RESPECTIVEMENT DECLARATION DE TRAVAUX

Monsieur le Bourgmestre
de la Commune de Tandel

B.P. 141

L-9202 DIEKIRCH

Par la présente je soussigné(e), _____,

demeurant à (code postal et localité) _____

rue et numéro

Tél. (privé): _____ .Tél. (bureau – mobile) : _____ Email : _____

ai l'honneur de solliciter l'autorisation à bâtir requise pour la réalisation des travaux énumérés ci-dessous :

Construction nouvelle (maison d'habitation du type uni-familiale / bi-familiale / appartement, abris de jardin, annexe, garage, etc.) :

Surface bâtie (longueur x profondeur) en m² : _____

Volume bâti (y compris cave, grenier, etc.) en m³: _____

Démolition

Transformation

Reconstruction partielle

Installation d'un échafaudage pour des travaux de façade / de toiture :

Confection d'une tranchée pour le raccord électricité, eau, canal, etc. :

- Installation supplémentaire (ajout de lucarnes, antenne parabolique, etc.) :

- Autre:

à entreprendre sur un terrain sis à _____

au lieu-dit " _____ "

inscrit au cadastre de la commune de TANDEL (cadastre Bastendorf resp. Fouhren) :

section " _____ " de

sous le(s) No. cadastral(aux) _____

rue et numéro : _____

Les travaux seront effectués par moi-même / l'entreprise :

Le montant approximatif de la dépense s'élève à _____ €

Je déclare avoir pris connaissance du règlement sur les bâtisses de la Commune de Bastendorf resp. de la Commune de Fouhren.

_____, le _____

Signature du demandeur :

Signature de l'architecte :

Veillez trouver ci-joint les documents suivants (en double exemplaires) :

- un plan cadastral récent à l'échelle 1/500;
- un plan de situation à l'échelle 1/500 (ou plus précis);
- des plans de construction à l'échelle 1/50;
- des indications concernant le volume et la surface bâtie;
- un certificat de l'ordre des architectes et ingénieurs-conseils;
- un certificat de l'isolation thermique (Wärmeschutznachweis);

le cas échéant (facultatif) :

- une copie de l'acte notarié par lequel le maître de l'ouvrage a acquis le terrain ;
- un devis estimatif de la construction projetée;
- un accord écrit entre les voisins concernés;
- une permission de cours d'eau
- une permission de voirie établie par le Ministère des Travaux Publics;
- une permission en vertu de loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, établie par le Ministère de l'Environnement.